

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LACROIX Josie. GENTON Dominique. VANET-ROUX Laurence. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. ZABOROWSKI Dorothee. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : LESNIOHSKI Simon à ASSEMAT Nicole

EXCUSES : BAILLOUD Monique. JOLLY Myriam.

ABSENTS : NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. Transfert de la compétence PLU à la CCPR

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux communautés de communes et d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi.

La Communauté de Communes du Pays Roussillonnais n'étant pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme y tenant lieu ou de carte communale, le transfert interviendra le 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédent le terme d'applicabilité.

Considérant que la commune a prescrit la révision du POS en PLU par délibération en date du 25 janvier 2013, et que le projet est à un stade d'élaboration avancé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais et demande au Conseil Communautaire de l'EPCI de prendre acte de cette décision.

2. Orientations budgétaires

Madame le Maire présente le débat d'orientations budgétaires 2017. Elle reprend les résultats de l'année 2016, une analyse des taxes locales ainsi que la prospective financière pour l'année 2017.

Le conseil municipal a pris acte de ce débat

3. Compte rendu des diverses commissions

Local pour association de chasse – voir convention

Semaine de l'environnement de la vallée de la Varèze du 3 au 9 avril 2017 – village propre le 9 avril à 8h30 place de la mairie

OVIV

Compte rendu des diverses commissions

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h50